

Préparation CRPE

Formule complémentaire aux matières du CRPE 2026

*(mathématiques, épreuve d'application, épreuve de leçon et
épreuve d'entretien)*

Durée : Entre 8 et 12 mois
Nombre d'heures de cours : 160h
Lieu : formation 100% à distance
Prix : 2400 €

Introduction

Le CRPE est un concours qui s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer le métier de Professeur des Écoles, c'est-à-dire enseigner en école maternelle ou élémentaire. L'obtention du CRPE permet de devenir un fonctionnaire de l'Etat.

Le concours se déroule en 2 temps avec quelques nuances en fonction de la voie choisie :

- Une phase d'admissibilité comportant une épreuve de français, de mathématiques et une épreuve d'application, sur un ou plusieurs des domaines suivants : sciences/technologie, histoire/géographie/enseignement moral et civique, arts ou langue vivante étrangère.

Une phase d'admission comportant 2 temps :

- 1 épreuve de didactique en français et/ou mathématiques
- 1 entretien dont la première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive et la seconde partie vise à vérifier la bonne connaissance du système éducatif ainsi que la solidité de la motivation du candidat.

I) À qui s'adresse le stage (public visé)

Il s'adresse à **2 catégories de personnes** principalement :

1. Les personnes ayant une licence ou un niveau bac +3
2. Les personnes en reconversion et éligibles au concours :
 - a. Ayant un niveau M2 ou un titre ou diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'éducation
 - b. Etant parent d'au moins trois enfants
 - c. Ayant effectué une carrière de sportif de haut niveau (sans condition de diplôme)
 - d. 5 ans d'expérience dans le privé sans condition de diplôme
 - e. 3 ans d'expérience dans le public et une licence de niveau bac+3.

II) Prérequis

Le candidat ne doit pas être analphabète ou en situation d'illettrisme. Il doit disposer d'un ordinateur, d'un mobile ou d'une tablette ayant accès à Internet.

III) Les objectifs de la formation

Les objectifs sont de développer, dans toutes les matières (mathématiques, épreuve d'application, épreuve de leçon et épreuve d'entretien) qui concernent le métier de professeur des écoles, les compétences nécessaires à la réussite du concours.

Ces objectifs se concrétisent par le passage du CRPE.

IV) Programme de la formation

Durant toute sa préparation, l'apprenant a accès à notre espace de e-learning, comprenant :

- Des cours en live (Live Class) avec interactions avec les enseignants
- Des vidéos enregistrées
- Des devoirs mensuels (exercices et dictées) avec retours individuels et correction magistrale collective
- Des tests de positionnement

Un suivi mensuel par la responsable pédagogique est également prévu pour suivre la progression de l'apprenant et contrôler ses acquis.

V) Modalités et délais d'accès

- A partir de l'inscription, les apprenants ont accès à la plateforme de préparation en ligne de Vocation CRPE.
- L'équipe pédagogique assure un suivi régulier de l'utilisation des plateformes (nombre et temps de connexion, tests d'entrées et progression), pouvant donner lieu à la mise en place de points de suivi téléphonique.

VI) Durée et planning des cours

La durée totale de la formation est de 160 heures :

A compter de l'inscription à la fin de l'année scolaire:

- 160 heures de travail sur la plateforme e-learning (cours en direct, replays, vidéos, devoirs, simulations) dans les matières suivantes : (mathématiques, épreuve d'application, épreuve de leçon et épreuve d'entretien)
- Sous réserve d'admission au CRPE, le candidat pourra bénéficier d'un accompagnement "Coaching Post Admission", de juillet 2026 à janvier 2027, à distance.

VII) Dates : voir convention de formation

VIII) Horaires

Le partie e-learning est accessible 7/7 et 24/24, une assistance informatique et pédagogique est disponible du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30

Les accompagnements individuels seront à programmer avec le formateur du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30.

IX) Lieu

Formation Ouverte A Distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning.

X) Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action de formation

Le bénéficiaire sera évalué :

- En début de formation par une évaluation initiale de 15 minutes, en mathématiques
- Adaptive learning, permettant une augmentation progressive de la difficulté des questions

Le suivi de l'avancement de la formation sera effectué par le biais des rendez-vous pédagogiques.

Un suivi global sera effectué par le service pédagogique permettant de suivre :

- Le nombre de connexions à la plateforme
- Les notes à tous les devoirs rendus
- Les notes obtenues au concours

XI) Suivi de l'exécution de la formation

Suivi de l'exécution :

L'accès au back office de la plateforme de e-learning permet de suivre l'assiduité et la pratique de chaque stagiaire.

Les relevés de notes, appels de suivi et bilans en live vidéo permettent de vérifier la progression.

Appréciation des résultats :

- Test d'évaluation des acquis en début de formation
- Suivi, par la responsable pédagogique, de la progression et du niveau obtenu des apprenants

XII) Prix de la formation

Le tarif de la formation est de 2400€ TTC, couvrant l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

XIII) Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture selon les modalités prévues aux conditions générales de ventes.

Non réalisation de la prestation de formation : En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

XIV) Dédit ou abandon

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 30 jours avant la date de démarrage de la formation objet de la présente convention, ou abandon de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation.

XV) Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

XVI) Engagement de participation à l'action de formation

Par la présente, le bénéficiaire s'engage à assister à l'ensemble des Live classes, rendez-vous pédagogiques et à se connecter de façon régulière sur son espace de travail afin de s'informer des nouvelles ressources pédagogiques disponibles

Il s'engage également à s'inscrire et participer à toutes les épreuves du Concours de

Recrutement des Professeurs des Écoles (CRPE) auxquelles il sera convoqué.

XVII) Situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter Madame Julie Quebec, au 01 87 66 61 81.